

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

LE 5 MAI 2017

Adopté tel que rédigé à la séance du 13 juin 2017

Participants :

Madame Marie Auger
M^e Josée Bédard
M^e Hélène Bédard
Madame Suzanne Danino
Madame Jill Leslie Goldberg
Monsieur Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Natalie Lejeune
Monsieur Michel Marchand
M^e Patrick Simard

Ne participent pas à la séance :

M^e Morton S. Minc, président
M^e Marie Charest
M^e Anne Mailfait, présidente suppléante
Madame Nancy Rhéaume

1. Ouverture de la séance

La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*. Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 5 mai 2017. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Morton S. Minc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

3. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2015 QCCJA 768

Le Comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2015 QCCJA 768 soumet son rapport et sa recommandation. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Morton S. Minc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance que le rapport du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2015 QCCJA 768 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de madame Louise Gareau à l'égard de M^e Nathalie Bousquet, greffière spéciale à la Régie du logement.

4. Levée de la séance

La séance est levée le 5 mai 2017, à **16 h 00** comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil,

M^e Morton S. Minc